



## Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

### BULLETIN D'ADHESION 2022 - 2023

Adhésion valable pour une saison selon les modalités précisées dans le règlement intérieur reproduit au verso

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Portable adhérent \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Portable Mère: \_\_\_\_\_ Portable Père : \_\_\_\_\_

Autre tél (à préciser) \_\_\_\_\_

Adresse Email : \_\_\_\_\_

*Pour éviter toute erreur, merci d'indiquer votre adresse mail en majuscule*

Souhaitez-vous une attestation pour votre CE ? OUI  NON

**Pour les activités des enfants, merci d'indiquer le nom et prénom du destinataire de l'attestation**

Acceptez-vous que votre photo (ou celle de votre enfant) apparaisse dans le Cantu Lupi ou tout autre support de communication, site ASC, réseaux, ... ? OUI  NON

| ACTIVITES  | Nombre d'inscrits       | Tarif                    |
|--|-------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> BABY GYM : 2 - 5 ans (mercredi matin)<br><input type="checkbox"/> Enfants 2 à 3 ans de 09h45 à 10h30 - <input type="checkbox"/> Enfants 3 à 5 ans de 10h45 à 11h30            |                         | 170€                     |
| <input type="checkbox"/> BADMINTON enfants / ados / adultes (lundi 17h00 à 18h / 18h à 19h / 19h à 20h15)  |                         | 150€                     |
| <input type="checkbox"/> CARDIO : Ados dès 16 ans / Adultes (lundi 20h30 à 22h30)  |                         | 180€                     |
| <input type="checkbox"/> CYCLO enfants / ados / adultes (sorties ponctuelles en cours d'année)   |                         | 10€ la sortie            |
| <input type="checkbox"/> GYM ADULTES : (mercredi 20h30 à 21h30 et/ou vendredi de 9h à 10h et/ou de 10h à 11h)  |                         | 150€                     |
| <input type="checkbox"/> MARCHÉ NORDIQUE : dès 12 ans (dimanche 9h30 à 11h30)  |                         | 150€                     |
| <input type="checkbox"/> MEDITATION (mercredi 12h00 à 13h00)<br><input type="checkbox"/> 5 Ateliers MEDITATION (samedi matin de 9h à 10h)  |                         | 140€<br>40€ les ateliers |
| <input type="checkbox"/> MULTISPORT : 4 - 11 ans (mercredi après-midi) :<br><input type="checkbox"/> Enfants 4 à 7 ans de 13h30 à 14h30 - <input type="checkbox"/> Enfants 8 à 11 ans de 14h30 à 15h30 |                         | 155€                     |
| <input type="checkbox"/> MULTISPORT : 4 - 11 ans (jeudi après-midi) :<br><input type="checkbox"/> Enfants 4 à 7 ans de 17h à 18h - <input type="checkbox"/> Enfants 8 à 11 ans de 18h à 19h            |                         | 155€                     |
| <input type="checkbox"/> RANDONNÉE (le samedi après-midi et/ou le dimanche en journée)   |                         | 21€                      |
| <input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE : Ados et Adultes (jeudi 20h30 à 22h et dimanche 9h30 à 12h)  |                         | 20€                      |
| <input type="checkbox"/> YOGA ENFANT (stages pendant les vacances scolaires)<br><input type="checkbox"/> YOGA (stages pendant les vacances scolaires)  |                         | 150€<br>50€ le stage     |
|  | <b>Total à régler :</b> |                          |

Toute saison commencée est due. L'intégralité de l'adhésion peut s'effectuer en 3 chèques à remettre avec le dossier d'inscription. Les chèques sont encaissés au plus tard le 10 des mois d'octobre, janvier et avril. Possibilité de régler la totalité en espèces.

Aucun remboursement ne peut être demandé en cours d'année. Les règlements prorata temporis ne sont possibles que pour les inscriptions en milieu de saison, sous réserve d'accord préalable de l'ASC.

Règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ par chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de l'ASC

Règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ par chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de l'ASC

Règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ par chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de l'ASC

Les activités se pratiquent dans la salle des sports (Salle Frison Roche) à côté de l'école élémentaire « Les Loupiots », au centre de loisirs pour la GYM du vendredi matin ou en extérieur pour le vélo, la marche nordique et la randonnée.



## COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNUS ?

Prospectus  Bouche à oreille  Facebook  Autre : \_\_\_\_\_

## **Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)**

### REGLEMENT D'ADHESION 2022 - 2023

Ce règlement est établi dans le respect des valeurs associatives et sportives en tenant compte des situations des professeurs, des adhérents et des structures nécessaires à la bonne pratique de chacune des activités.

Toute personne pratiquant l'une des activités proposées par l'ASC est, de fait, adhérente de l'association et doit, par conséquent, être à jour de toutes les obligations administratives au plus tard mi-octobre (coordonnées à jour, paiement, certificat médical pour les nouveaux adhérents, les adultes de plus de 70 ans et les sections affiliées aux fédérations, OU le questionnaire santé pour les mineurs et les ré-inscriptions, remis en lieu et place d'un certificat médical).

#### **FREQUENTATION DES COURS ET RATTRAPAGES**

Les cours sont dispensés à heures fixes sans possibilité de débordement. La ponctualité est exigée afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions. Les heures annoncées correspondent au créneau de l'activité et non à la durée du cours.

Selon les sections, il se peut que les absences de professeur soient rattrapées en cours ou en fin de saison, mais aucunement pendant les vacances scolaires.

En cas d'absence de professeur ou de changement de salle, les adhérents sont avertis par email ou par SMS dans les meilleurs délais. Tout individu intéressé par une ou plusieurs de nos activités bénéficie d'un cours d'essai sans engagement.

En cas de constatation répétée d'un mauvais comportement, l'adhérent ou l'enfant mineur dont les parents auront été informés pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire. En cas de récidive à leur retour, l'expulsion pourra être définitive, sans possibilité de remboursement.

#### **CALENDRIER 2022 - 2023**

Le programme de l'année est établi, pour certaines activités, sur 25 ou 30 semaines réparties entre septembre et juin de l'année suivante. Les informations concernant ces activités sont communiquées lors de l'inscription. Les cours sont assurés à partir d'un minimum d'inscrits selon l'activité.

Les disciplines ne faisant pas appel à un professeur et/ou extérieures (tennis de table) se pratiquent toute l'année sous réserve de mise à disposition des équipements par la Mairie. Le cyclo, la marche nordique et la randonnée se pratiquent en dehors de la commune et respectent le planning fourni aux adhérents.

#### **HYGIENE ET SECURITE**

Chaque discipline nécessite une tenue vestimentaire adaptée déterminée par le coach en début d'année. **Il sera IMPERATIF de changer de chaussures pour pratiquer son activité dans la salle de sports, même par temps sec.**

Les adultes ne sont pas admis dans les vestiaires si des mineurs s'y changent. Si des enfants en bas âges ont besoin de l'aide de leurs parents, ceux-ci doivent sortir du vestiaire.

**RÈGLES SANITAIRES** (liées à la Covid 19 ou tout autre type de virus ou pandémie).

**Nous prendrons les mesures d'hygiène nécessaires et adapterons les consignes selon les mesures gouvernementales.**

#### **LOCAUX ET MATERIEL**

Les lieux doivent être laissés dans le même état que lorsqu'ils ont été trouvés par les adhérents.

En cas de problème avec un local d'activités, l'information doit être remontée à votre responsable de section ou au Bureau de l'ASC (aschanteloup77@gmail.com) qui fera le nécessaire. Selon les activités, l'installation du matériel peut nécessiter l'aide des adhérents ou de leurs parents. Le matériel mis à la disposition des adhérents est fragile et coûteux, le plus grand soin doit y être apporté.

#### **COMMUNICATION ET SECURITE**

Chaque professeur détermine le niveau d'ouverture de son cours aux personnes extérieures (sauf conditions sanitaires).

Si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant en fin de cours indiquez en début d'année au professeur le nom de la personne qui se présentera en votre nom. En début d'année une pièce d'identité pourra lui être demandée.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux adhérents.

**Date et Signature de l'adhérent**

**Signature du représentant légal pour les mineurs  
précédée de la mention "lu et approuvé"**